

Statement to The Hague Forum, 8-12 February 1999

As written:

**REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Discours De Son Excellence
Ministre Des Affaires Sociales
Dr. Michel Moussa
Forum de la Hague 8-12 Fevrier 1999**

**Présenté au Forum International pour la Revision Operationnelle
et l'évaluation de l'exécution du Programme d'action de la Conférence
Internationale sur la Population et le Developpement SIPD + 5**

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES REPUBLIQUE LIBANAISE

Depuis son indépendance en 1943, le Liban a opté pour un système d'économie libérale, basé sur l'économie de marché et du libre échange monétaire. Le système politique est fondé sur la démocratie parlementaire, où la liberté d'expression, d'association et d'affiliation religieuse est garantie par la Constitution. Malgré la guerre qui a devasté le pays durant 16 ans, de 1975 à 1991, imposée par des forces externes, le Liban demeure un fief de la démocratie, doté d'un système d'économie libérale.

Immédiatement après la fin de la guerre, le Liban a lancé un programme spectaculaire de reconstruction. La majeure partie des travaux d'infrastructure est déjà accomplie. De plus, le Liban est déterminé à suivre un processus de développement économique et sociale équilibré, qui d'après nous est le seul moyen de garantir un développement durable. Dans cette perspective, la prise en compte des problèmes sociaux et de population tiennent une place primordiale. En 1994, le gouvernement a établi le Conseil National pour la Politique de Population comprenant des experts en matière de population, ainsi que des représentants des différents ministères concernés. Ce comité a pour objectif principal de formuler une politique de population intégrable à la politique d'ensemble du gouvernement. Parallèlement, le Parlement Libanais a établi un comité ad-hoc sur la Population et le Développement, dont l'objectif est de formuler les législations pertinentes pour la politique de la population.

Après la guerre, la première tâche entreprise par le gouvernement, dans ce domaine, était d'analyser la situation de la population au Liban, par le biais d'une série d'enquêtes menées à l'échelle nationale. Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales a mené en 1996 une enquête sur la population et l'habitat. Cette enquête sera suivie par une autre, menée par le Ministère de la Santé Publique, portant sur la santé de la mère et de l'enfant (PAPCHILD). En 1997, la Direction Centrale de la Statistique a entrepris une étude sur les conditions de vie au Liban et le Ministère du Travail a de son côté mené une étude sur la population active. Ces enquêtes, entre autres, ont permis au gouvernement, ainsi qu'à la société civile d'avoir une idée claire des problèmes sociaux et de la population nécessitant une action ciblée, et ceci dans le contexte des efforts continus pour la reconstruction et le développement du pays.

Au cours des deux dernières décennies, les taux de fécondité et de mortalité ont considérablement baissé. Aujourd'hui, le taux de fécondité total est de moins de trois enfants par femme, ce qui est inférieur aux taux prévalants dans la plupart des pays en voie de développement. Quant au taux de mortalité, celui-ci a baissé à moins de 7 pour mille, et la mortalité infantile est estimée à présent à moins de 28 pour 1000 naissances. En conséquence, le taux de croissance de la population a baissé à moins de 1.7 pour cent par an. On estime par ailleurs que ce taux va baisser jusqu'à 1 pour cent dans les quinze ans à venir. Ceci dit, le Liban est à un stade avancé de la transition démographique, ce qui le rapproche sur le plan démographique des pays développés.

Le progrès réalisé dans le domaine de l'éducation est un des facteurs les plus importants qui a conduit à cette transition démographique. Le taux d'analphabétisme chez les adultes, a baissé jusqu'à 15 pour cent; ce taux ne dépasse pas les deux à trois pour cent chez les catégories plus jeunes. Pratiquement tous les enfants suivent l'enseignement primaire. La différence entre les deux sexes au niveau de la scolarisation a presque disparu. En fait, dans les classes complémentaires et secondaires, le taux de scolarisation des filles est légèrement supérieur à celui des garçons. Ce taux est à égalité entre les deux sexes au niveau universitaire.

